



Vision du patrimoine

Plan d'action 2022-2027











Reconnue à travers le monde pour son patrimoine, Québec n'a rien à envier aux grandes villes européennes. Cette richesse vient toutefois avec des responsabilités, celles d'assurer sa préservation, mais aussi de l'enrichir, de la faire évoluer et de la transmettre aux générations futures dans une perspective de développement durable.

Ce plan d'action 2022-2027 vient consolider les efforts entamés lors du lancement de la Vision du patrimoine en 2017. Il vise à accroître le leadership de la Ville en matière de gestion du patrimoine et inscrire celui-ci dans le quotidien de chaque citoyen. Nous devons mieux connaître, protéger et mettre en valeur nos caractéristiques distinctives, nos savoir-faire et nos traditions tout en nous adaptant aux nouvelles réalités.

Avec l'objectif de travailler ensemble à le faire rayonner, la Ville de Québec et les gens du milieu ont réfléchi à des pistes d'action en s'inspirant des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs. Notre vision? Qu'en 2027 le patrimoine de Québec soit plus que jamais une source d'identité, de fierté et de créativité.

Merci à nos nombreux partenaires dont l'engagement nous inspire à être meilleurs. Tout est maintenant en place pour poursuivre le travail et préserver ce bien collectif qu'est notre patrimoine.

Bruno Marchand Maire de Québec



Le plan 2022-2027 sur lequel vous posez les yeux aujourd'hui présente nos engagements ainsi que les axes d'intervention que nous avons identifiés collectivement pour Préserver, Enrichir et Transmettre le patrimoine de notre ville.

En plus d'être une dimension fondamentale de notre culture, le patrimoine joue un rôle incontesté dans la qualité de vie des citoyens et de l'aménagement de notre territoire.

La gestion des biens patrimoniaux n'échappe pas aux défis qui se présentent à nos collectivités d'aujourd'hui et de demain. Nous devrons donc utiliser créativité et connaissances actualisées afin de trouver des mesures adaptées à la protection du patrimoine qu'il soit matériel ou immatériel. Sa valeur exceptionnelle, son intégrité, son authenticité et son potentiel de développement et de bien-être méritent notre engagement plein et entier.

Je tiens en haute estime le travail et les efforts d'entretien accomplis par plusieurs citoyennes et citoyennes de la Ville de Québec pour la préservation de notre patrimoine. Plusieurs des pistes d'action présentées dans ce plan sont le fruit d'un travail de concertation avec ces derniers. Je les remercie sincèrement pour leur précieuse contribution.

M Coduc

Mélissa Coulombe-Leduc Membre du comité exécutif responsable du patrimoine

Les bénéfices du patrimoine sur la qualité de vie

Le patrimoine...

 Génère un puissant sentiment identitaire; il est porteur d'un riche potentiel créatif

- Participe à l'identité collective et à la qualité de vie par la fierté et le sentiment d'appartenance qu'il suscite.
- · Crée de la richesse par le maintien et la création d'emplois, le tourisme et l'augmentation de la valeur des propriétés.
- Contribue au développement durable par l'utilisation et le recyclage des richesses patrimoniales et la transmission de l'héritage collectif aux générations futures.



L'expertise de la Ville

La Ville de Québec remplit son rôle de leader en matière de gestion du patrimoine par des actions favorisant l'acquisition des connaissances, la planification, la protection, la conservation, la valorisation, la diffusion, la sensibilisation, la concertation et le soutien aux organismes pour la transmission du patrimoine.

Nos pratiques

Connaître

La Ville réalise des études et des inventaires sur le patrimoine bâti et paysager, sur le patrimoine immatériel ainsi que des inventaires, des sondages et des fouilles archéologiques. Les résultats de ces travaux contribuent à la connaissance et à la compréhension de l'évolution de la ville.

Planifier

La Ville planifie l'aménagement et le développement des quartiers en élaborant ses grands outils d'aménagement. Les orientations choisies sont déterminantes pour l'avenir du patrimoine architectural et urbain ainsi que pour celui des paysages.

Protéger et conserver

- La Ville investit dans la restauration et la réhabilitation de sites et de bâtiments d'intérêt patrimonial dont elle est propriétaire. Elle est appelée à agir de façon exemplaire afin d'être un modèle.
- La Ville développe et applique des règlements pour exiger l'entretien des bâtiments sur son territoire et prévenir la démolition d'immeubles présentant un intérêt patrimonial.

- La Commission d'urbanisme et de conservation de Québec contrôle les interventions sur l'architecture et l'intégration des bâtiments en milieu urbain ancien.
- La Ville développe et applique des programmes d'aide financière pour les sites patrimoniaux déclarés et les secteurs à valeur patrimoniale.
- La Ville conserve une riche collection archéologique de référence constituée de plus de 10 000 objets restaurés issus de plus de 35 ans de recherches sur de nombreux sites d'importance.
- La Ville conserve une collection de plusieurs millions de pages de documents historiques couvrant les 19° et 20° siècles ainsi que des pièces de grande valeur, le tout représentant un trésor inestimable.

Valoriser, diffuser, sensibiliser et innover

 La Ville réalise différents outils afin de mieux faire connaître la richesse de son patrimoine. Les publications, les panneaux d'interprétation, les plaques, les monuments, les applications mobiles, les pages Web dédiées au patrimoine urbain, à l'archéologie et aux collections archivistiques ainsi que les

- œuvres d'art et les activités commémoratives sont autant de moyens de mise en valeur et de transmission de notre patrimoine collectif.
- La Ville encourage la qualité architecturale par la remise de Mérites d'architecture qui reconnaît l'excellence des projets réalisés.
- À titre de capitale nationale et de site inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, la Ville représente et défend, auprès des paliers gouvernementaux ainsi que sur la scène internationale, les intérêts patrimoniaux de la collectivité québécoise.

Concerter et soutenir

- La Ville préside et coordonne la Table de concertation du Vieux-Québec dont l'objectif principal est d'établir des consensus sur les orientations, les interventions et les actions à mettre en œuvre pour un développement équilibré du Vieux-Québec, de sorte qu'il demeure un milieu vivant et habité.
- La Ville soutient, conseille et concerte les organismes qui agissent en patrimoine sur son territoire.
- La Ville accompagne des groupes dans leur réflexion sur l'avenir de leur patrimoine.







Rappel de notre mission

Faire de Québec une capitale nationale où le patrimoine est...

- au cœur du développement urbain, culturel, social et économique;
- une source de fierté, d'inspiration et de synergie;
- un vecteur de richesses et de cohésion au sein de la communauté;
- une responsabilité partagée;
- les quartiers.

Rappel de notre vision

En 2027, le patrimoine de Québec sera plus que jamais une source d'identité, de fierté et de créativité. Tous contribueront à mieux le connaître, à le préserver, à le valoriser et à le transmettre de façon réfléchie, dynamique et originale.

Rappel de nos engagements

- Considérer le patrimoine dans l'ensemble des actions de la Ville.
- Encourager la créativité et l'innovation, tout en préservant l'esprit du lieu.
- Faire rayonner Québec par le développement et la diffusion de son expertise.
- Inscrire le patrimoine dans le quotidien de chaque citoyen.
- Favoriser la participation citoyenne.

- Éviter la banalisation des paysages et favoriser l'excellence en architecture, en urbanisme et en design urbain.
- Soutenir les propriétaires dans le maintien de leurs bâtiments patrimoniaux.
- Maintenir et accroître le leadership de Québec en matière de patrimoine, en collaboration avec les organismes et partenaires privés et publics.



Nos grands axes

Axe 1

Le Vieux-Québec, patrimoine mondial de l'UNESCO

Axe 2

La concertation et la collaboration

Axe 3

Le développement des connaissances

Axe 4

La valorisation et la diffusion

Axe 5

La préservation des richesses patrimoniales et des paysages identitaires

Axe 6

La création et l'innovation au service du développement

Axe 7

Les jeunes et la relève

Axe 8

Le patrimoine religieux



AXE 1 - Le Vieux-Québec, patrimoine mondial de l'UNESCO

Objectif: préserver et mettre en valeur un Vieux-Québec vivant et habité, capable de répondre aux besoins de la population qui y réside

Pistes d'action 2022-2027

 Assurer la concertation des acteurs du Vieux-Québec et soutenir les initiatives visant l'amélioration de la qualité de vie.

- Améliorer la qualité de vie des habitants et assurer la pérennité du Vieux-Québec.
- Mettre davantage en valeur le Vieux-Québec comme site du patrimoine mondial de l'UNESCO auprès des citoyens et des touristes.
- Accroître le partage d'expertise et la collaboration avec d'autres villes, notamment au sein de l'Organisation des villes du patrimoine mondial.



AXE 2 - La concertation et la collaboration

Objectif : favoriser la collaboration entre les acteurs en patrimoine afin de créer une plus grande synergie

- Mettre en place des mécanismes de concertation et de collaboration entre tous les acteurs du patrimoine de la ville.
- Accroître le partage d'expertise et la collaboration avec d'autres villes.
- Renforcer la collaboration avec la Nation huronne-wendat.





AXE 4 - La valorisation et la diffusion

Objectif : faire connaître le patrimoine comme une ressource, un élément fondamental à la qualité de vie et à l'identité collective

Pistes d'action 2022-2027

- Communiquer plus efficacement.
- Faire rayonner le patrimoine de tous les arrondissements.
- Aller à la rencontre des publics.

- Explorer de nouveaux thèmes.
- Créer des projets phares.
- Mieux s'intégrer aux stratégies, services et équipements municipaux.
- Célébrer le patrimoine.
- Réaliser des projets de mise en valeur du patrimoine dans le cadre d'aménagements et de constructions.
- Se doter des ressources nécessaires à la réalisation de nos objectifs.
- · Valoriser le patrimoine immatériel.

AXE 3 - Le développement des connaissances

Objectif : enrichir et rendre accessibles les connaissances en mobilisant les citoyens et les experts

- Poursuivre l'acquisition des connaissances en patrimoine et assurer la diffusion auprès des citoyens.
- Effectuer une veille des bâtiments vacants ou en voie de l'être dans le but de soutenir leur réutilisation.
- Mettre en œuvre des projets pérennes collaboratifs destinés à bonifier les connaissances en patrimoine.



Objectif: concilier la protection et la mise en valeur du patrimoine et des paysages avec l'évolution de la ville et les transformations urbaines

Pistes d'action 2022-2027

 Considérer le patrimoine et les paysages dès le début des projets de planification urbaine et d'aménagement des quartiers.

- Agir à titre de propriétaire exemplaire pour les bâtiments et sites municipaux d'intérêt patrimonial.
- Optimiser les différents outils d'encadrement des interventions.
- Maintenir et optimiser les programmes d'aide en patrimoine pour mieux répondre à la demande.
- Reconnaître et promouvoir la contribution du patrimoine au développement durable.

AXE 6 - La création et l'innovation au service du développement

Objectif : encourager et soutenir des projets de qualité par des initiatives audacieuses

- S'inspirer des meilleures pratiques d'ici et d'ailleurs.
- Soutenir les projets audacieux visant la réutilisation du patrimoine bâti.
- Faciliter les alliances entre les créateurs et les acteurs du patrimoine et soutenir les projets innovants.
- Reconnaître et promouvoir la qualité des interventions et l'excellence en patrimoine.





AXE 7 - Les jeunes et la relève

Objectif : rendre le patrimoine attrayant pour les jeunes et assurer une relève qualifiée

Pistes d'action 2022-2027

- Favoriser l'appropriation du patrimoine par les jeunes générations.
- Renforcer les maillages avec le milieu scolaire.
- Soutenir la transmission des métiers, des professions et des savoir-faire liés au patrimoine.
- Soutenir la relève en patrimoine.

AXE 8 - Le patrimoine religieux

Objectif : encourager l'entretien des édifices et accompagner la prise en charge et la reconversion des églises et ensembles conventuels

- Assurer un leadership dans la réflexion sur l'avenir du patrimoine culturel à caractère religieux en mobilisant la population et tous les acteurs du milieu.
- Intégrer la réflexion sur l'avenir des églises, des ilots paroissiaux et des ensembles conventuels dans le cadre de la révision du Plan directeur d'aménagement et de développement, en mobilisant les acteurs du milieu.
- Maintenir et optimiser les programmes d'aide en patrimoine religieux pour mieux répondre à la demande.
- Soutenir les projets de requalification et de restauration du patrimoine religieux.

